

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 26 MAI 2014

Délibération 2014-091 du 05 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etai^ent présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes G. DICKSON – M.-F. NAWROCKI – N. CARON
MM. G. POUILLAUDE -. Ph. LEFORT – D. DELEPLACE – D. PORET -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN

M. D. REBOUT a donné pouvoir à M. G. DUE
M. D. DELEPLACE a donné pouvoir à M. D. BASSEUX
M. D. PORET a donné pouvoir à M. J.F. DERCOURT.

Objet : Modification de la Sous Régie « Jeunesse »

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'approuver les modifications apportées au fonctionnement des régies créées dans le cadre des différents services de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle les délibérations des 7 et 31 janvier 2013 créant une régie de recettes et d'avances au titre du service « Enfance Jeunesse » et différentes sous régies d'avances et de recettes pour permettre le fonctionnement spécifique de chaque branche d'activités et notamment la branche « Petite Enfance – Parentalité » et la branche « Jeunesse ».

A ce titre, Monsieur le Président propose d'enregistrer la possibilité de recevoir, au titre de la régie de recettes, les recettes provenant de vente de boissons et de petite restauration vendues dans le cadre des activités développées par l'Accueil Jeunes au titre de l'apprentissage à l'autonomie.

A ce titre, l'Accueil Jeunes participera à l'animation de la Fête du Jeu du 17 mai 2014 et assurera la tenue du stand restauration en proposant boissons, pâtisseries pour les prix suivants :

- Pâtisseries 4 € la part
 2 € la part
- Boissons 0,50 € le verre

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de modification apportée à l'objet de la sous régie « Jeunesse »,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition relative à l'exécution de cette délibération,
- d'approuver les tarifs de la prestation organisée le 17 mai 2014 dans le cadre de la Fête du Jeu.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 05 mai 2014 et transmission
en Préfecture le 05 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

21 MAI 2014

ARRIVEE